

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. BOULET Guillaume, DESANLIS Martine, DUCREUX Agnès, JAUNET Caroline, JODOR Edouard, LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

Absents excusés : M. AUDO Benoît pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, M. BOURSIER Sylvain pouvoir à Mme DUCREUX Agnès, Mme DUCHENE Nathalie pouvoir à M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, M. DUCOS Jean.

Absent : M. HEBET Christophe.

Secrétaire de séance : Mme LEMANE Sylvie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISEMENT MORET SEINE ET LOING – 01/2018

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2017/DRCL/BCCCL/51 du 7 juillet 2017 portant adhésion des communes de La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain et Moret-Loing-et-Orvanne (pour la commune déléguée de Veneux-les-Sablons) au SIDASS et modification des statuts du Syndicat,

Vu le courrier du Préfet du 7 juillet 2017 informant le Syndicat que certains articles des statuts doivent être précisés ou modifiés,

Vu la délibération du SIDASS Moret Seine et Loing du 19 décembre 2017 approuvant la modification des statuts,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Moret Seine et Loing ci-annexés.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : BATIMENTS COMMUNAUX – 02/2018

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux de remise aux normes de l'électricité dans les bâtiments communaux suite au contrôle de conformité effectué par DEKRA. Elle propose de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Public Local.

Le Conseil Municipal approuve le projet et arrête les modalités de financement comme suit :

Dépenses

- Remise aux normes électricité (Mairie, ateliers)	682,50 € H.T
Total des dépenses :	682,50 € H.T

Recettes

- Subvention DETR (50 %)	341,25 €
- Subvention Fonds Soutien (20 %)	136,50 €
Total des subventions :	477,75 €

Reste à la charge de la commune : **204,75 € H.T.**

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier
- **dit** que les crédits nécessaires à ce projet seront inscrits au budget communal 2018

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : BATIMENTS SCOLAIRES – 03/2018

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux de mise en conformité d'un bloc sanitaire PMR et de remise aux normes de l'électricité à l'école primaire.

Elle propose de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Public Local.

Le Conseil Municipal approuve le projet et arrête les modalités de financement comme suit :

Dépenses

- Mise en conformité d'un bloc sanitaire PMR	8.295,00 € H.T.
- Remise aux normes électricité Ecole	2.406,00 € H.T
Total des dépenses :	10.701,00 € H.T

Recettes

- Subvention DETR (50 %)	5.350,50 €
- Subvention Fonds Soutien (20 %)	2.140,20 €
Total des subventions :	7.490,70 €

Reste à la charge de la commune : **3.210,30 € H.T.**

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier
- **dit** que les crédits nécessaires à ce projet sont inscrits au budget communal 2018.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022 SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDE – 04/2018

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510,
Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5,
Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe,

Considérant que la commune de LA GENEVRAIE est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

- DECIDE DE CHOISIR :

	FORMULE A
X	FORMULE B

- ACCEPTE d'investir annuellement pour la rénovation ou la reconstruction du patrimoine (mise en sécurité et en conformité des installations) soit : **800 € TTC**.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Commission Finances : réunions de préparation du budget commune le mardi 27 mars à 20 h 30 et le mardi 03 avril à 20 h 30.

SMEP : Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 08 mars, une nouvelle réunion est programmée pour le 14 mars. Le syndicat souhaite que tous les délégués soient présents à la réunion prévue le 29 mars.

QUESTIONS DIVERSES

Visite annuelle de Madame la Députée le jeudi 5 avril à 18 h 00.

Inauguration de l'Espace des Habitants Moret Seine et Loing à Villemer le vendredi 6 avril 2018 à 17 h 30.

Conseil d'école du 06 mars 2018 :

- Les enseignantes remercient le Conseil Municipal pour le matériel informatique qui leur a été acheté dans le cadre du Plan numérique (12 tablettes, un ordinateur portable et un vidéo projecteur).

- Travaux demandés :

- Installation de rampes dans les deux escaliers pour éviter que les enfants basculent
- Pose d'un filet anti-ballon pour éviter le passage des ballons chez le voisin
- Marquage au sol dans la cour de jeux d'enfants (marelle, ligne de course et balle aux prisonniers)
- Fresque à peindre sur le mur de la cour de l'école

- Effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2018 : 95 élèves (PS – 14, MS – 13, GS – 13, CP – 12, CE1 – 8, CE2 – 9, CM1 – 17, CM2 – 9)

Fondation du Patrimoine :

- Dossier à remplir pour obtenir une aide sous forme de don pour les travaux à réaliser à l'église
- Faire une plaquette en expliquant les travaux qui vont être exécutés à l'église et la distribuer aux administrés
- Création d'un groupe de travail, constitué de 4 personnes (Marie-Claire Périni, Agnès Ducreux, Caroline Jaunet, Jean-Luc Michaud-Ruffier) pour rédiger les textes et réfléchir aux manifestations à prévoir pour promouvoir l'église. Une réunion est prévue le mardi 20 mars à 19 h 00.

Fête des Plantes : Prochaine réunion le jeudi 22 mars à 20 h 30. Seront conviés : COLLAGE, le Comité des Fêtes, Pachamama, les artistes et les artisans de la ferme.

La CCMSL organise la Foulée Morétaine le jeudi 27 mai 2018 et recherche des bénévoles pour la sécurité.

La Compagnie CARACOL présentera son spectacle « Café Ulysse » le vendredi 06 avril à partir de 18 heures, Place des Marronniers à Cugny.